

(Du 7 juin 1963)

Des subventions ont été allouées aux cantons suivants:

1. Berne: Pour la construction d'une route Laufen-Jucken-Rotheneegg, commune de Krauchthal;
2. Saint-Gall: Pour la construction de routes de desserte Rutz-Maquet et Muttin-Fältsch, commune de Flums;
3. Thurgovie: Pour l'amélioration foncière du secteur de Matzingen, communes de Matzingen, Frauenfeld, Stettfurt, Aawangen, Thundorf et Wittenwil;
4. Valais: Pour la construction de routes de desserte dans la commune de Bûrchen.

14738

Extrait des délibérations du Tribunal fédéral

Ont été nommés dans la commission d'estimation du IV^e arrondissement:

I^{er} suppléant, M. Walter Kämpfer, juge cantonal à Aarau;

II^e suppléant, M. Hermann Keller, avocat à Aarau.

14738

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Mouvement diplomatique à Berne

du 28 mai au 4 juin 1963

Corée: M. Meung Jun *Choi*, conseiller, a pris possession de son poste.

M. Tong Man *Kwun*, troisième secrétaire, a pris possession de ses fonctions.

France: M. Jean *Grossin*, premier secrétaire, ne fait plus partie de la mission.

Irlande: M. Michael *Fitzgerald*, attaché commercial, est décédé.

Mexique: M. Francisco *Del Rio y R.*, deuxième secrétaire, ne fait plus partie de la mission.

14738

Fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants

Approuvé par le Conseil fédéral le 24 mai 1963 et publié conformément à l'article 213 du règlement d'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 31 octobre 1947.

Comptes d'exploitation de l'exercice 1962

	Dépenses	Recettes
	Fr.	Fr.
Assurance-vieillesse et survivants		
1. Cotisations des assurés et des employeurs		1 004 782 228.50
2. Prestations	987 494 003.93	
3. Contributions des pouvoirs publics		160 000 000.—
4. Produit des placements et réévaluations		187 908 482.75
5. Frais d'administration	10 799 622.45	
6. Excédent des recettes du compte d'exploitation	354 397 084.87	
	1 352 690 711.25	1 352 690 711.25
Assurance-invalidité		
1. Cotisations des assurés et des employeurs		100 478 223.05
2. Prestations	122 193 719.—	
3. Frais pour mesures individuelles	34 606 126.30	
4. Subventions aux institutions et organisations	4 968 374.50	
5. Frais de gestion	5 657 599.93	
6. Contributions des pouvoirs publics		84 164 193.30
7. Intérêts		969 783.15
8. Recettes diverses		8 276.70
9. Frais d'administration	910 843.50	
10. Excédent des recettes du compte d'exploitation	17 283 812.97	
	185 620 476.20	185 620 476.20
Allocations aux militaires		
1. Cotisations des personnes assujetties et des employeurs		99 870 194.55
2. Prestations	84 916 361.40	
3. Intérêts		3 962 995.50
4. Frais d'administration	138 354.70	
5. Excédent des recettes du compte d'exploitation	18 778 473.95	
	103 833 190.05	103 833 190.05

Bilan au 31 décembre 1962

	Actif	Passif
	Fr.	Fr.
1. Placements		
Placements fermes		
a) Confédération	460 765 000.—	
b) Cantons	1 007 492 894.05	
c) Communes	820 238 524.—	
A reporter	2 288 496 418.05	—

	Actif	Passif
	Fr.	Fr.
Report	2 288 496 418.05	—
d) Centrales des lettres de gage	1 691 782 000.—	
e) Banques cantonales	1 182 762 000.—	
f) Corporations et institutions de droit public	23 786 475.—	
g) Entreprises semi-publiques	1 022 678 835.55	
	6 209 505 728.60	—
2. Disponibilités		
a) Office des chèques postaux	44 073 707.30	
b) Banque nationale suisse	7 837 957.68	
c) Services fédéraux de caisse et de comptabilité	884 126.93	
	52 795 791.91	—
3. Comptes courants		
a) Comptes courants ordinaires		
Caisnes professionnelles	9 429 285.34	9 070 086.76
Caisnes cantonales	11 885 587.80	2 709 793.74
Caisnes de la Confédération	2 902 414.27	2 376 604.65
b) Avances pour paiements		
Caisnes professionnelles	18 257 000.—	
Caisnes cantonales	52 605 000.—	
Caisnes de la Confédération	3 000 000.—	
c) Prêts pour frais d'administration		
Caisnes cantonales	90 000.—	
d) Confédération et cantons, contributions selon art. 78 LAI	69 064 153.85	
e) Allocations familiales dans l'agriculture	3 950 937.63	
f) Impôt anticipé	293 673.90	
g) Autres comptes courants	34 686.70	2 378.70
	171 512 739.49	14 158 863.85
4. Compte de liaison APG		
Avoir du fonds de compensation des allocations aux militaires	—	141 022 037.92
5. Comptes d'ordre		
Reports de l'exercice 1963		
a) Actifs transitoires	256 983 121.89	
b) Passifs transitoires		112 361 290.90
	256 983 121.89	112 361 290.90
6. Comptes de capital		
a) Assurance-vieillesse et survivants		6 344 013 560.61
b) Assurance-invalidité		79 241 628.61
	—	6 423 255 189.22
	6 690 797 381.89	6 690 797 381.89

Admission de systèmes de compteurs d'électricité à la vérification

En vertu de l'article 25 de la loi fédérale du 24 juin 1909 sur les poids et mesures, et conformément à l'article 16 de l'ordonnance du 23 juin 1933 sur la vérification des compteurs d'électricité, la commission fédérale des poids et mesures a admis à la vérification les systèmes de compteurs d'électricité suivants, en leur attribuant les signes de systèmes indiqués :

1. Fabricant: *Mierisch & C^{ie}, München 8*

S
132

Représentant: Marius Dussex, Martigny-Ville.
Compteur d'énergie active à induction, à un système moteur pour installations monophasées à deux fils.

Type :	WKG
Tension nominale :	220 V
Intensité nominale (intensité maximale) :	10 (30) A
Fréquence nominale :	50 Hz
Tension d'essai :	2000 V

2. Fabricant: *Mierisch & C^{ie}, München 8*

S
133

Représentant: Marius Dussex, Martigny-Ville.
Compteur d'énergie active à induction à 3 systèmes moteurs pour installations triphasées à quatre fils.

Type :	DKG 4
Tension nominale :	3 × 220/380 V
Intensité nominale (intensité maximale) :	10 (30) A
Fréquence nominale :	50 Hz
Tension d'essai :	2000 V

Berne, le 18 avril 1963.

*Le président de la commission fédérale
des poids et mesures:*

M. K. Landolt

Mandataire général

Le département fédéral de justice et police a approuvé, en date du 31 mai 1963, la nomination de M. Pierre Schneider, de et à Genève, 19, place Longemalle, en qualité de mandataire général pour la Suisse de «La France», compagnie d'assurances et de réassurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, à Paris. M. Pierre Schneider succède à M. Jean-Philippe Albert, dont les pouvoirs sont éteints (art. 47 de l'ordonnance du 11 septembre 1931 sur la surveillance des entreprises d'assurances privées).

Berne, le 4 juin 1963.

14738

Bureau fédéral des assurances

Citation

Le grand juge du tribunal militaire de division 10 A,

A vous:

Bonardel Fernand, fils de Fernand et d'Elisabeth, née Graf, né le 29 juillet 1937 à Lonay, d'où originaire, ouvrier agricole, actuellement sans domicile connu; sdt. tr. ep. ld. fus. mont. IV/7,

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 10 A du jeudi 20 juin 1963, à 8 h. 30, à Martigny, Hôtel de Ville, salle du tribunal de district, comme prévenu d'insoumission.

Vous pouvez consulter le dossier personnellement ou par l'intermédiaire d'un avocat jusqu'au 17 juin 1963, au greffe du tribunal militaire de division 10 A, caserne de la Pontaise à Lausanne.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 10 juin 1963.

Tribunal militaire de division 10 A:

Le grand juge,

Lieutenant-colonel René F. VAUCHER

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1963
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.06.1963
Date	
Data	
Seite	1312-1316
Page	
Pagina	
Ref. No	10 096 967

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.